

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique et  
solidaire  
Transports

---

**Direction générale de l'aviation civile**

**Arrêté du 15 mars 2019**

**relatif au nombre d'emplois de responsable technique de l'aviation civile**

NOR : TRAA1906941A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-1393 du 22 novembre 2002 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de responsable technique de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 modifié relatif à l'emploi de responsable technique de l'aviation civile,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le nombre d'emplois de responsable technique de l'aviation civile est fixé à 263 à compter du 8 décembre 2018.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 15 mars 2019.

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'aviation civile,  
P. GANDIL